

BVGer C-2001/2007 vom 23. März 2007

Bundesverwaltungsgericht, 2007-03-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_C-2001_2007

FR: TAF C-2001/2007 du 23 mars 2007

IT: TAF C-2001/2007 del 23 marzo 2007

Regeste

Procédure administrative et procédure du Tribunal administratif fédéral (divers)

Erwägungen

E. 1

Il n'est pas entré en matière dans le présent recours.

E. 2

Le dossier est transmis au Tribunal pénal fédéral comme objet de sa compétence.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

Cette ordonnance est adressée (recommandé) : - au mandataire du recourant - à l'autorité intimée - au Tribunal pénal fédéral (annexe: le dossier complet de la cause) Voies de droit
Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours à compter de sa notification (art. 42, art. 48 et art. 100 de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 [LTF, RS 173.110]). Le Juge: La Greffière: Eduard Achermann Isabelle Pittet Date d'expédition:

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.